

COMMUNE DE L'HÔME-CHAMONDOT
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

Date de convocation : 19 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de L'HÔME-CHAMONDOT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MICHEL-FLANDIN, Maire.

Présents : Mmes et Ms K. LEVESQUE, C. LORGERIE, S. CHANTEPIE, W. HALBERSTADT, S.AIGNAN, L. MURGIA.

Absents excusés : Mme S. LHOMME et Ms E. TIREL, E. FORESTIER, J-M LEDUC.
Monsieur LEDUC a donné pouvoir à M. MICHEL-FLANDIN.

Conformément au Code des Communes M. C. LORGERIE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance, il remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été envoyé par mails et courrier le 6 août dernier, Monsieur Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité et on passe à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- *Installation abris de bus,*
- *Distribution du numéro 1 « Les nouvelles de L'Hôme-Chamondot »,*
- *Projets éclairage public avec le Te61,*
- *Travaux enrobé au lieu-dit « Le Mont Huchet »*
- *Commission agrément et fleurissement*

Le Conseil Municipal accepté ces ajouts à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Modification commission de contrôle des listes électorales,*
- *Nomination d'un correspondant défense,*
- *SMIRTOM : redevance spéciale pour déchets non ménagers,*
- *Approbation des statuts du SIAEP du Haut Perche,*
- *Convention de participation financière à l'achat de masques –dé confinement COVID 19,*
- *Achat d'un défibrillateur,*
- *Questions et informations diverses.*

N°20-033 : MODIFICATION COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

Lors de la séance du 27 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné :

- Laurence MURGIA comme conseiller titulaire,
- Kathryn LEVESQUE comme conseillère suppléante.

Par mail du 4 août, le bureau des élections de de la réglementation de la Préfecture de l'Orne rappelait « qu'en référence à la circulaire du Ministre de l'Intérieur INTA1830120J du 21 novembre 2018 sur la tenue des listes électorales, **le maire, les adjoints et les conseillers ayant une délégation en matière d'inscription électorale ne peuvent pas siéger à la commission** ». En conséquence il y a lieu de modifier la composition de la commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur Le Maire fait appel à candidature.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- désigne :
 - Laurence MURGIA comme conseiller titulaire,
 - Stéphanie CHANTEPIE comme conseiller suppléant.

N°20-034 : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE :

Vu la demande par mail du 11 septembre de la Délégation Militaire Départementale de L'Orne, Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de nommer un correspondant défense (CORDEF). Son rôle est d'être acteur de proximité dans la relation de la Défense avec la Nation.

Monsieur Le Maire demande qui serait intéressé, Madame Stéphanie CHANTEPIE se porte candidate.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- désigne Madame Stéphanie CHANTEPIE correspondante défense.

N°20-035 : SMIRTOM : REDEVANCE SPECIALE POUR DECHETS NON MENAGERS :

Monsieur Le Maire donne lecture d'une nouvelle proposition de convention à signer entre la commune et le SMIRTOM pour l'application de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

Cette convention est établie pour une durée de six ans. Elle mentionne le calcul de la redevance à laquelle sera soumise la commune chaque année, à savoir :

- déchets mairie = 30 kg par an
- déchets salle des fêtes = 100 pers. x nbre de locations dans l'année N x 200 gr (= poids des déchets pour un repas).

- Après en avoir pris connaissance, et avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention,
 - inscrit cette dépense à l'article 62848 : Redevances pour autres prestations de services.

N°20-036 : APPROBATION DES STATUTS DU SIAEP DU HAUT PERCHE :

Monsieur Le Maire indique au conseiller que le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du haut Perche a approuvé un projet de statut. Celui-ci reprend les arrêtés préfectoraux successifs pris au fur et à mesure des modifications demandées par le conseil syndical.

La principale modification apportée par ces statuts est le changement de siège social de la Mairie de Tourouvre au Perche à la mairie de Mortagne-au-Perche.

Monsieur Le Maire précise que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ces statuts. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du Conseil Municipal est réputé favorable.

Vu l'article L 5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de statuts approuvé par le comité syndical du SIAEP du Haut Perche,

- Le Conseil après en avoir délibéré,
- approuve à l'unanimité le projet de statut du SIAEP du haut Perche
 - charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au Président du SIAEP du haut Perche.

N°20-037 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERES A L'ACHAT DE MASQUES – DE CONFINEMENT COVID 19 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Hauts du Perche a effectué une commande groupée de masques en tissu lavable auprès de l'entreprise HD86. Cet achat a été subventionné par l'Etat.

La Communauté de Communes a établi une convention à signer avec la commune pour la facturation du montant reste à charge subvention déduite. Monsieur Le Maire en donne lecture, laquelle peut se résumer ainsi :

- masque commandé par la commune = 300 masques (250 adultes + 50 enfants)
- reste à charge à la commune = 355.16 €

Après en avoir pris connaissance, et avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention,
- inscrit cette dépense à l'article 60632 : fourniture de petit équipement

N°20-038 : ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR (DAE externe) :

Monsieur Le Maire rappelle qu'une commission a été créée le 27 juillet dernier afin d'étudier la mise en place d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Les ERP de catégorie 4 (type salle des fêtes) sont obligés de détenir un DAE à compter du 1^{er} janvier 2021.

Monsieur Le Maire donne un bref compte rendu de la commission qui s'est réunie le 01/09/20. Il en ressort :

- 4 entreprises ont répondu à la demande d'installation d'une DAE en extérieur. Les variantes de prix sont : le forfait d'installation, la signalétique, le contrat de maintenance, la durée de garantie, le coût des consommables,...

Il est nécessaire, au préalable de l'installation du défibrillateur, de faire intervenir un électricien pour réaliser les travaux électriques pré requis (ligne électrique).

Où l'exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le devis de Shiller France Sas, à Bussy Saint Georges, pour l'achat d'un pack complet extérieur de 1 5111.10 € H.T., soit 1 813.32 € T.T.C.,
- accepte le contrat assistance de 3 ans (1^{ère} année offerte) d'un montant de 99.00 € H.T., soit 118.80 T.T.C. par an,
- inscrit cette dépense à l'article 2188 : autres immobilisations corporelles,
- inscrit cette dépense à l'article 6156 : maintenance,
- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

N°20-039 : INSTALLATION DE 2 ABRIS DE BUS :

Monsieur Le Maire informe qu'une demande a été reçue en mairie pour l'installation de 2 abris de bus aux points d'arrêts du car scolaire au lieu-dit « La Boutonnerie » sur la R.D.243 et R.D.291. Une demande a donc été faite auprès de la Région Normandie pour solliciter l'installation de deux abris de bus.

Finalement l'arrêt situé au lieu-dit « La Blotterie » s'avère également très fréquenté et nécessiterait aussi l'installation d'un abri.

De plus il est constaté que la matérialisation horizontale de couleur jaune est vieillissante et qu'il manque un panneau de signalisation de type C6 à l'arrêt « La Blotterie ».

Considérant l'urgence d'améliorer la sécurité et les conditions d'attente des élèves,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE SON ACCORD de principe pour l'installation d'un abri voyageur sur chaque site : La Boutonnerie R.D. 243, La Boutonnerie R.D. 291, La Blotterie R.D. 291,
- DEMANDE à Monsieur Le Maire de faire le nécessaire pour que la matérialisation horizontale soit refaite aux arrêts de car ainsi que la réinstallation d'un panneau de type C6 à l'arrêt de « La Blotterie »,

- ACCEPTE le devis de l'entreprise Jérôme CIMETIERE, à L'Hôme-Chamondot, pour la fabrication et la pose de 3 abris de bus en douglas, d'un montant de 3 000.00 € H.T., soit 3 600.00 € T.T.C.,
- INSCRIT cette dépense à l'article 2158 : autres installations, matériel et outillage techniques,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

N°20-040 : DECISION MODIFICATIVE N°1: VIREMENT DE CREDITS :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer les virements de crédits pour permettre le paiement d'un défibrillateur automatisé externe et l'achat de 3 abris de bus.

Le Conseil Municipal :

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2020 sont insuffisants,

- décide de modifier comme suit :

Art. 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 5 000.00 € en dépenses,
Art. 2188 : Autres immobilisations corporelles (défibrillateur)	+ 3 000.00 € en dépenses,
Art. 21318-29 : Autres bâtiments publics	- 8 000.00 € en dépenses.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Distribution du numéro 1 'Les nouvelles de L'Hôme-Chamondot » :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les éditions « Les nouvelles de L'Hôme-Chamondot » seront disponibles demain. Il demande aux conseillers de passer en mairie jeudi pour que leur soit remis le nombre de fascicule à distribuer.

Monsieur Le Maire remercie vivement la commission communication municipale pour son travail et Madame Anke Feuchter pour la maquette et la mise en page.

Monsieur HALBERSTADT propose à la commission de se réunir le vendredi 13 novembre à 18h à la mairie pour préparer le numéro 2 « Les Nouvelles de L'Hôme-Chamondot ».

Repas des anciens changé en colis des anciens :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les circonstances particulières imposées par l'épidémie du COVID l'ont obligé à annuler le repas des anciens prévu le 8 novembre prochain. Un panier gourmand a été commandé auprès d'un traiteur pour chaque personne de plus de 65 ans, électrice et habitante la commune.

Il sollicite les conseillers pour la distribution de ces colis.

Projets en concertation avec le Te61 :

1) Extension de l'Eclairage Public :

Pose de 2 candélabres en sortie bourg direction le cimetière sur la droite à hauteur des boucles de gaines électriques apparentes :

Montant estimatif des travaux :	6 786.54 € TTC
Montant estimatif de la maîtrise d'œuvre :	282.77 € TTC
Plan de financement :	
Part communale :	5 712.00 €
Aide possible (20%) :	1 357.31 €

Le Conseil Municipal est surpris du montant élevé de ces travaux. Monsieur LORGERIE suggère d'installer ces 2 candélabres en supervisant les travaux.

2) Renouvellement de l'Eclairage Public :

Monsieur Le Maire rappelle que l'effacement des réseaux avec la rénovation de l'éclairage public a été réalisé en 2002 dans la traversée du bourg.

Sont installés :

- 8 candélabres dans la traversée du bourg,
- 6 candélabres posés lors de l'aménagement autour de la salle des fêtes-mairie,
- 2 candélabres rue La Haute Métairie,
- 1 candélabre vers La Basse Métairie,
- 3 candélabres sur cheminement piétonnier « Les Orgetteries »,

Dans l'objectif d'une réduction de la facture énergétique, le Te61 a été missionné pour étudier le coût financier de remplacement de l'appareillage existant par un appareillage type leds.

Montant estimatif des travaux :	9 687.48 € TTC
Montant estimatif de la maîtrise d'œuvre :	403.65 € TTC
Plan de financement :	
Part communale :	6 700.51 €
Aide possible (35%) :	3 390.62 €

Monsieur Le Maire précise que la consommation E.P. en 2019 était de 3 811 Kw pour un coût H.T. d'environ de 259 €.

3) Etude installation panneau photovoltaïque à la salle des fêtes :

La note comparative établie par le Te61 va être diffusée à l'ensemble des conseillers pour débat lors d'un prochain conseil municipal.

4) Pré-diagnostic énergétique :

Le pré-diagnostic va être diffusé à l'ensemble des conseillers pour débat lors d'un prochain conseil municipal.

Travaux enrobé V.C. n°101 au lieu-dit « Le Mont Huchet » :

L'entreprise COLAS va réaliser le reprofilage de la chaussée en enrobé à chaud à compter du 2 novembre prochain.

Commission agrément et fleurissement :

La commission se réunira lundi 2 novembre 2020 à 19h dans la salle de conseil pour déterminer les lieux à fleurir, les essences à planter en veillant à ne pas demander un entretien trop important.

Informations diverses :

1) Le chemin du Moulin de Brotz a beaucoup de « nid-de-poule », Le Maire et les adjoints iront sur place lister les travaux à prévoir.

2) Le C.R. n°2 dit « chemin du Crapaud » fait partie de circuit n°4 des chemins de randonnées. Il est actuellement obstrué d'arbres couchés et de ronces. Sa remise en état praticable devient urgente.

3) Le fossé d'assainissement des terres agricoles longeant les parcelles cadastrées A 54, 55, 56, 57, 58 et 59 est encombré d'arbres morts, de barbelés et vieilles clôtures. Un nettoyage de ce fossé est à prévoir pour qu'il remplisse de nouveau ses fonctions.

4) La commission cimetièrre se réunira le lundi 9 novembre à 10h à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure trente minutes.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
20-033	Modification commission de contrôle des listes électorales	00/10/2020
20-034	Nomination d'un correspondant défense	00/10/2020
20-035	SMITOM : redevance spéciale pour déchets non ménagers	00/10/2020
20-036	Approbation des statuts du SIAEP du Haut Perche	00/10/2020
20-037	Convention de participation financière à l'achat de masques Dé confinement COVID 19	31/07/2020
20-038	Achat d'un défibrillateur (DAE externe)	
20-039	Installation abris de bus	
20-040	Décision modificative n°1	